

**SÉANCE DU CONSEIL DE LA VILLE D'AMOS**

**ORDRE DU JOUR DU 2 AVRIL 2024**

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 mars 2024;
- 3.1 1<sup>re</sup> période réservée à l'assistance;
4. Administration générale :
  - 4.1 Dérogation mineure de M. Sébastien Martel concernant l'immeuble situé au 641, rue Figury en lien avec l'installation de conteneurs à déchets en cour avant et l'aménagement paysager sur la propriété;
  - 4.2 Adjudication du contrat pour la fourniture de béton bitumineux 2024;
  - 4.3 Adjudication du contrat pour l'acquisition de béton de ciment pour l'année 2024;
  - 4.4 Adjudication du contrat pour la fourniture de matériaux granulaires et sable de rue pour l'année 2024;
  - 4.5 Entente-cadre de Coopération intermunicipale concernant la sécurité incendie 2024;
  - 4.6 Appui à une demande d'aide financière de la Société des Arts Harricana dans le programme Fonds culturel de la MRC d'Abitibi – Cours de broderie;
  - 4.7 Appui à une demande d'aide financière de La ligue d'improvisation Lalibaba dans le programme Fonds culturel de la MRC d'Abitibi – Ateliers participatifs d'improvisation;
  - 4.8 Radiation des mauvaises créances de la Ville au 31 décembre 2023;
  - 4.9 Affectation de la réserve financière pour les infrastructures et les opérations d'aqueduc – Installation de compteurs d'eau;
  - 4.10 Appui à une demande d'aide financière de ELAN Maison des jeunes rurale dans le programme Fonds culturel de la MRC d'Abitibi – Soirée découvertes culturelles – Rassemblement jeunesse;
5. Procédures :
  - 5.1 Adoption du règlement n° VA-1282 autorisant un surveillant à circuler à bord d'un véhicule routier lors d'une opération de déneigement d'un chemin avec souffleuse à neige;
  - 5.2 Adoption du règlement n° VA-1283 décrétant la création d'une réserve financière pour la tenue des élections municipales et pour les référendums;
  - 5.3 Adoption du règlement n° VA-1284 décrétant des travaux pour le prolongement de la 10e Avenue Ouest (secteur parc J.-E.-Therrien) et l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés;
6. Dons et subventions :
  - 6.1 Programme de soutien aux organismes de sports et de plein air;
7. Informations publiques;
  - 7.1
8. Période réservée à l'assistance;
9. Levée de la séance.